



Conseil

Distr. générale
18 septembre 2020
Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Conseil, seconde partie de la session

Kingston, 20-24 juillet 2020

Point 11 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la décision adoptée par le Conseil en 2019 concernant les rapports de la présidence de la Commission juridique et technique

Mise en œuvre de la décision adoptée par le Conseil en 2019 concernant les rapports de la présidence de la Commission juridique et technique

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil des progrès réalisés au regard de certaines questions soulevées dans sa décision du 19 juillet 2019 concernant les rapports de la présidence de la Commission juridique et technique (ISBA/25/C/37). Il constitue un additif au rapport établi pour les réunions du Conseil durant la première partie de la vingt-sixième session en février 2020 (ISBA/26/C/3) et doit être lu en parallèle avec celui-ci.

II. Projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone

2. S'agissant du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, auquel la décision du Conseil du 19 juillet 2019 fait référence dans ses 10 premiers paragraphes, les sections A à C ci-dessous décrivent comment le Conseil et la Commission juridique et technique ont fait avancer les discussions sur le projet de texte, ainsi que sur les normes et directives y afférentes.

A. Poursuite de l'examen par le Conseil

3. Au cours de la première partie de la vingt-sixième session, le Conseil a poursuivi son examen informel du projet de règlement relatif à l'exploitation



(ISBA/25/C/WP.1). Il a également adopté une décision relative aux méthodes de travail à appliquer pour faire progresser les discussions sur le projet de règlement (ISBA/26/C/11), prévoyant notamment la création de trois groupes de travail informels, dont les facilitateurs ou facilitatrices seraient désignés par les groupes régionaux. Suite à cette décision, le Groupe africain a nommé Janet Omoleegho Olisa (Nigéria) facilitatrice du groupe de travail informel sur l'inspection, la conformité et l'application et le Groupe Asie-Pacifique a nommé Rajjeli Taga (Fidji) facilitatrice du groupe de travail informel sur la protection et la préservation du milieu marin. Au moment de l'établissement du présent additif, la nomination d'un facilitateur ou d'une facilitatrice pour le groupe de travail informel sur les questions institutionnelles était en cours.

4. Conformément au mandat des facilitateurs (ISBA/26/C/11, annexe), et compte tenu des discussions menées lors de la première partie de la vingt-sixième session, M^{me} Taga mettra à la disposition des délégations un document destiné à faciliter les discussions au sein de son groupe de travail informel et contenant une version révisée des parties IV (Protection et préservation du milieu marin) et VI (Plans de cessation des activités) et des annexes IV (Notice d'impact sur l'environnement), VII (Plan de gestion de l'environnement et de suivi) et VIII (Plan de cessation des activités) du projet de règlement.

B. Examen par la Commission juridique et technique des questions non résolues

5. Au cours de ses réunions de février 2020, la Commission a examiné les questions non résolues concernant le projet de règlement (voir ISBA/26/C/12, par. 10 à 17) et, sur la base d'une étude de cadrage menée par le secrétariat, a fait une recommandation au Conseil concernant le projet d'article 30 (Normes relatives à la sécurité, au travail et à la santé) et un projet d'annexe VI au règlement contenant un plan relatif à la santé et à la sûreté et un plan relatif à la sécurité maritime (ISBA/26/C/17, annexe).

6. De plus, au cours de ses réunions de février et de juillet 2020, la Commission, exerçant les fonctions de la Commission de planification économique, a examiné un rapport sur l'impact potentiel de la production de nodules polymétalliques dans la Zone sur les économies des États en développement qui sont des producteurs terrestres de ces minéraux et qui sont susceptibles d'être le plus gravement affectés¹. La Commission a estimé que l'étude fournissait une évaluation préliminaire solide de l'impact potentiel de la production de nodules polymétalliques dans la Zone sur les économies des États en développement qui sont des producteurs terrestres et a pris note des domaines qui requièrent une étude et un examen plus approfondis. Les recommandations de la Commission au Conseil concernant l'étude figurent dans le document portant la cote ISBA/26/C/12/Add.1.

C. Progrès réalisés par la Commission dans la mise au point de normes et de directives

7. La Commission a poursuivi ses travaux sur la mise au point de normes et de directives, et en a rendu compte dans les documents publiés sous les cotes ISBA/26/C/12 et ISBA/26/C/12/Add.1. À l'issue de ses réunions de juillet 2020, la Commission a décidé de publier le texte de trois projets de normes et directives afin

¹ Consultable à l'adresse suivante : <https://isa.org.jm/files/documents/impactstudy.pdf> (en anglais uniquement).

de consulter les parties prenantes à cet égard : un projet de directives sur l'élaboration et l'évaluation des demandes d'approbation de plans de travail relatif à l'exploitation; un projet de normes et de directives relatives à l'élaboration et à l'application des systèmes de gestion de l'environnement; un projet de normes et de directives relatives à la forme et au calcul des cautions environnementales². La Commission examinera les résultats des consultations à sa prochaine réunion.

8. La Commission a également décidé de poursuivre ses travaux entre les sessions, avec l'aide du secrétariat, notamment dans le cadre des groupes de travail et des groupes de travail techniques qu'elle a créés, en vue de faire avancer d'autres projets de normes et de directives, dont la mise en place est prévue d'ici l'adoption du projet de règlement sur l'exploitation (voir ISBA/25/C/19/Add.1), et de publier ces textes afin de consulter les parties prenantes à cet égard. Il s'agit des normes et directives concernant les sujets suivants : la réalisation des études d'impact sur l'environnement et l'élaboration des notices d'impact sur l'environnement ; l'élaboration des plans de gestion de l'environnement et de suivi ; la gestion en toute sécurité des opérations d'extraction ; la portée et la qualité attendues des données de référence collectées ; l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'urgence et d'intervention.

III. Activités des contractants

A. Questions liées à la transparence des contrats

9. À ses réunions de juillet 2018, le Conseil a prié le Secrétaire général d'étudier avec les contractants la possibilité de rendre librement accessibles les contrats d'exploration et les programmes d'activités qui leur sont associés, en tenant compte des obligations de confidentialité prévues dans ces contrats, et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard³.

10. Pour donner suite à cette requête, le Secrétaire général a tenu plusieurs consultations avec des contractants sur la question de la promotion d'une plus grande transparence des contrats d'exploration. Lors d'une réunion en octobre 2018, les contractants ont discuté de l'idée de rédiger un modèle récapitulatif qui serait rendu public et qui couvrirait les principaux éléments de chaque contrat, qui n'auraient pas de caractère confidentiel. Lors de la réunion annuelle des contractants suivante à Changsha (Chine), des consultations ont eu lieu pour discuter du format d'un modèle de rapport public sur les clauses autres que les clauses types des contrats d'exploration et les contractants ont accepté de soumettre volontairement ces récapitulatifs pour publication sur une base continue⁴.

11. Au 14 septembre 2020, la majorité des contractants avaient soumis des récapitulatifs complets, qui seront publiés en temps utile sur le site web de l'Autorité.

B. Programmes de formation proposés par les contractants

12. En ce qui concerne l'exécution des programmes de formation visés au paragraphe 17 de la décision du Conseil, 18 stages de formation supplémentaires ont été accordés de janvier à mai 2020. On trouvera des précisions à l'annexe du présent additif.

²Consultable à l'adresse suivante : <https://isa.org.jm/files/files/documents/CD%20assessment%20report.pdf> (en anglais uniquement).

³ ISBA/24/C/8, par. 16.

⁴ ISBA/25/C/12, par. 22 à 25.

IV. Élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement dans la Zone, en particulier dans les secteurs actuellement couverts par des contrats d'exploration

13. Au paragraphe 19 de sa décision, le Conseil a engagé le secrétariat et la Commission à progresser dans l'élaboration de plans de gestion de l'environnement, en particulier là où l'Autorité a déjà autorisé des contrats d'exploration.

14. Durant la première partie de la vingt-cinquième session, le Conseil a examiné un rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie adoptée par l'Autorité pour l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement pour la Zone, auquel était annexé un projet de programme de travail du secrétariat pour la période 2019-2020 (ISBA/25/C/13).

15. Le secrétariat a poursuivi l'exécution de ce programme de travail en prévoyant plusieurs ateliers visant à faciliter l'élaboration et l'examen des plans régionaux de gestion de l'environnement. Cependant, la situation causée par la pandémie de coronavirus (COVID-19) a perturbé le calendrier prévu des ateliers d'appui à l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement, tel que présenté à la section IV.B du document ISBA/26/C/3. En conséquence, le secrétariat, en collaboration avec les co-organisateurs des ateliers proposés, organisera une série d'ateliers virtuels pour faire avancer les discussions sur l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement.

16. L'atelier sur l'élaboration d'un plan régional de gestion de l'environnement pour la zone de la dorsale médio-atlantique nord, axé sur les dépôts de sulfures polymétalliques, qui devait initialement se tenir en juin 2020 à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), se déroulera virtuellement du 23 novembre au 4 décembre 2020. Le processus de nomination pour cet atelier a été achevé, et des travaux relatifs à la sélection des participantes et participants sont en cours, ainsi que des préparatifs techniques, sur la base du rapport de l'atelier précédent tenu en novembre 2019 à Évora (Portugal), et des activités menées à la suite de cet atelier.

17. L'atelier sur l'élaboration d'un plan régional de gestion de l'environnement dans le nord-ouest de l'océan Pacifique, initialement prévu en mai 2020 à Jeju (République de Corée), aura lieu du 26 octobre au 6 novembre 2020. Le processus de nomination et les préparatifs techniques pour l'atelier sont actuellement en cours, notamment l'élaboration d'un projet de rapport sur l'évaluation régionale de l'environnement et une compilation d'informations géoréférencées à l'échelle régionale.

18. Le Gouvernement indien a fait part de son intention d'accueillir l'atelier régional sur l'élaboration de plans de gestion de l'environnement pour le point de triple jonction et la province nodulaire dans l'océan Indien, en mars 2021 au National Institute of Ocean Technology (Chennai).

19. En outre, un atelier sur la normalisation de la taxonomie des grands fonds marins a été tenu virtuellement les 15 et 16 septembre et un atelier sur la recherche scientifique marine dans la Zone sera organisé virtuellement du 15 au 17 décembre 2020. Les résultats de ces ateliers serviront de base aux futurs efforts de collaboration en matière de recherche scientifique marine afin d'appuyer la gestion de l'environnement dans la Zone.

V. Stratégie de gestion des données de l’Autorité

20. Au paragraphe 20 de sa décision, le Conseil s’est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de gestion des données de l’Autorité, y compris l’accès du public aux données non confidentielles, ainsi que de la mise en place de la base de données en juillet 2019.

21. Afin de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de gestion de données de l’Autorité, le secrétariat a organisé un atelier virtuel sur le thème « DeepData : focus sur la stratégie de gestion de données », via une plateforme en ligne du 21 au 25 septembre 2020.

VI. État du fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d’États en développement

22. Au paragraphe 23 de sa décision, le Conseil a noté avec préoccupation le grave déficit accusé par le fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d’États en développement. Pour faire face à cette situation critique, le Secrétaire général a lancé plusieurs appels à contributions.

23. Grâce aux contributions faites en 2020 par la Chine (20 000 dollars) et par Global Sea Mineral Resources NV (6 000 dollars), le solde cumulé du fonds s’élevait à 25 992 dollars en septembre 2020. Ce montant ne suffira pas pour couvrir toutes les réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances en 2021.

VII. Recommandations

24. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport et à donner les orientations nécessaires.

Annexe

**Programmes de formation proposés par les contractants
(janvier-mai 2020)**

<i>Contractant</i>	<i>Type de formation</i>	<i>Nombre de participants</i>
Organisation mixte Interoceanmetal	Formation multidisciplinaire détaillée	2
Nauru Ocean Resources	Campagne d'exploration offshore (en mer)	4
Global Sea Mineral Resources	Formation professionnelle : séminaire sur les technologies de dragage	1
Global Sea Mineral Resources	Bourse – master « EMerald » (2020-2021)	1
Ministère indien des sciences de la terre	Formation en mer à bord et en laboratoire	6
China Minmetals Corporation	Formation en mer	1
China Minmetals Corporation	Bourse	3
Nombre total de stages de formation accordés		18